



SOMMAIRE

	Page
Discussion générale (suite).....	47
Discours de M. Zafrulla Khan (Pakistan) et de M. Sunario (Indonésie)	

Présidente: Mme Vijaya Lakshmi PANDIT (Inde).

Discussion générale [suite]

DISCOURS DE M. ZAFRULLA KHAN (PAKISTAN) ET DE M. SUNARIO (INDONÉSIE)

1. M. ZAFRULLA KHAN (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais tout d'abord présenter à la Présidente mes félicitations les plus sincères pour son élection à ce poste si important. Je tiens aussi à féliciter l'Assemblée d'un choix si heureux; en effet, elle a placé ainsi à la présidence une personne qui joint au charme et à la grâce une haute dignité et une grande intelligence.

2. La délégation du Pakistan ne voudrait pas manquer non plus de féliciter sincèrement le nouveau Secrétaire général. Nous lui donnons l'assurance qu'il peut compter sur notre entière coopération dans l'exercice de ses hautes fonctions et de ses lourdes responsabilités.

3. Deux grands maux continuent d'empoisonner les relations entre les hommes et d'annihiler dans une grande mesure tous les efforts déployés en vue d'améliorer la condition humaine sur le plan matériel, moral et spirituel, but suprême de toutes les activités de notre Organisation. Ces deux maux sont la domination politique et l'exploitation économique de l'homme par l'homme. Tous les espoirs de paix et de bien-être seront vains tant que ces deux maux ne seront pas complètement supprimés et qu'ils n'auront pas partout fait place à une liberté politique totale et à une coopération économique libre et bienfaisante.

4. La Charte des Nations Unies prévoit l'élimination progressive de ces maux. Dans le préambule, les peuples des Nations Unies se déclarent résolus "à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande" et, à cette fin, "à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples". L'un des buts des Nations Unies est "de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes". Dans ces deux domaines, des progrès notables ont été accomplis depuis que la Charte a proclamé ces objectifs. Ils ont été plus sensibles dans le domaine économique, car on a rencontré peu de difficultés ou d'opposition au sujet de l'œuvre à accomplir; l'obstacle, dans ce domaine, est l'insuffisance des ressources. Sur le plan politique également, des progrès appréciables ont été

réalisés, mais ils n'ont pas toujours été marqués par un esprit d'entente et de coopération.

5. Dans le domaine économique, les efforts ont été mobilisés tant sur le plan collectif que sur le plan régional et même individuel, et ils se sont déployés dans de nombreuses directions. Les travaux du Conseil économique et social commencent à porter leurs fruits, et l'on en comprend de plus en plus la valeur. La réduction des tarifs douaniers, la libération des échanges internationaux, l'assistance technique, l'aide économique, les opérations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international, la bienfaisante activité du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance et celle d'autres organisations et institutions analogues tendent toutes vers ce but. Le plan de Colombo constitue un exemple excellent de coopération sur le plan régional. Cependant, tous ces efforts doivent être multipliés et intensifiés. La lutte contre la misère, la maladie et l'ignorance doit être menée sans arrêt, sans faiblesse et sur un front toujours plus large.

6. Parmi les divers aspects du problème, il faut souligner que la situation et les besoins des pays insuffisamment développés exigent que l'on donne plus d'importance à l'aide économique qu'à l'assistance technique. Nous espérons qu'au cours de la présente session un effort particulier s'orientera dans ce sens. Si, donc, il reste beaucoup à faire, ce qui a déjà été fait ou qui est en voie de l'être mérite d'être reconnu et apprécié à sa juste valeur.

7. Pour sa part, le Pakistan, outre les avantages qu'il a retiré de toutes les activités que je viens de citer, a récemment reçu une assistance spéciale dans le domaine de l'alimentation, où ses besoins étaient urgents, et nous en sommes profondément reconnaissants aux pays qui nous ont aidés. Cette aide généreuse, venue à point, nous a permis de surmonter la crise et d'éviter les grandes misères qui menaçaient une bonne partie de notre population. Je tiens à cet égard à signaler tout spécialement l'aide généreuse et rapide que nous ont apportée les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

8. Dans le domaine politique, des progrès sensibles ont été accomplis au cours des années qui ont suivi immédiatement la deuxième guerre mondiale. Les Philippines, l'Indonésie, la Birmanie, l'Inde, Ceylan, le Pakistan, l'Irak, la Syrie et le Liban ont obtenu ou parfait leur indépendance. Depuis, la Libye est devenue un Etat indépendant, le Soudan est au seuil de son indépendance et la Somalie a reçu la promesse qu'elle accéderait à l'indépendance dans six ans. Le Royaume-Uni qui, dans ce domaine, a donné l'exemple aux autres Puissances coloniales, poursuit ses efforts pour étendre ce mouvement à ses colonies d'Afrique occidentale. Ailleurs, néanmoins, cette évolution s'est trouvée bloquée; certains territoires d'Asie et la plus grande partie du vaste continent d'Afrique sont encore politiquement assujettis. On nous a rappelé ici même que des tensions

continuent de menacer la paix internationale. La situation en Corée, en Extrême-Orient et en Europe cause de graves préoccupations à la plupart d'entre nous. L'année dernière, j'étais au sujet de la Corée [395^{ème} séance] :

“Nous ne croyons pas que des obstacles insurmontables s'opposent au règlement du conflit en Corée dans des conditions équitables, humaines, et qui sauvegardent l'honneur de tous les intéressés. Nous espérons qu'un règlement de ce genre pourra intervenir au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Nous sommes prêts à participer à l'œuvre commune et à apporter toute notre contribution aux efforts déployés en vue de transformer cet espoir en réalité.”

9. Heureusement, cet espoir s'est réalisé, dans la mesure, du moins, où un armistice a été conclu en Corée et où les combats ont pris fin sur ce front. Mais, là comme ailleurs, la paix reste assez instable. Les délibérations de cette Assemblée et les décisions qu'elle pourra prendre auront une influence profonde sur le cours des événements. Nous prions pour que nous soyons tous guidés dans la bonne voie et pour que ce que nous dirons et ce que nous ferons ici favorise la paix, le bien-être et le bonheur de l'humanité au lieu de provoquer de nouveaux heurts, de nouvelles souffrances et de nouvelles misères.

10. Mais la situation en Corée et le problème de l'Extrême-Orient ne sont pas les seules causes de tensions menaçantes pour la paix. En fait, ils ne sont que des symptômes et des manifestations du mal fondamental que j'évoquais tout à l'heure. Ce mal, c'est le refus d'accepter la fraternité entre tous les hommes, quelle que soit la couleur de leur peau, blanche, noire, brune ou jaune; c'est l'idée arrogante que certains groupes de l'humanité détiennent le droit de dominer d'autres groupes de l'humanité. C'est là une doctrine que nous avons en horreur et que nous repoussons catégoriquement. A notre avis, l'exercice d'une pareille domination est un affront à la dignité humaine et constitue la plus grave menace qui pèse sur le maintien de la paix et sur l'établissement d'une coopération bienfaisante entre les différents groupes dont se compose l'humanité, que cette domination s'exerce en Corée, en Indochine, en Tunisie, au Maroc ou ailleurs. C'est un cancer qui dévore constamment la plus grande partie des fruits que portent les efforts des hommes de bonne volonté. Nous sommes persuadés qu'il ne sera pas possible d'établir la paix dans le monde et la bonne volonté entre les hommes tant que ceux qui, une fois par an, chantent religieusement l'avènement de cette ère de bonheur ne manifesteront pas, dans leur politique et leurs actes, leur volonté d'accepter sans réserve l'égalité et la fraternité entre tous les hommes. On nous a fait ici, à ce sujet, un très grand nombre de déclarations, mais ces déclarations, si nobles et si retentissantes qu'en soient les termes, ont été, dans la pratique, plus souvent démenties qu'honorées. Tant que subsistera cette différence entre nos paroles et nos actes, nous ne pourrons espérer voir établis sur la terre la paix et l'esprit d'entente entre les hommes. Nous connaissons tous, pourtant, cette exhortation :

“Pourquoi dites-vous des choses que vous ne faites pas? Il offense Dieu celui qui dit une chose et qui en fait une autre.”

11. Hier [434^{ème} séance], nous avons entendu avec satisfaction une déclaration de politique très claire, faite au nom du Gouvernement des Etats-Unis, au sujet des

principaux problèmes que nous aurons à examiner au cours de la présente session. Cette déclaration est empreinte d'un esprit de conciliation et du désir d'aller de l'avant afin d'atteindre les objectifs fixés par la Charte des Nations Unies. Nous nous en félicitons. Il y a, dans cette déclaration, de nombreux passages auxquels nous pouvons souscrire sans réserve. Nous notons avec une satisfaction particulière la réaffirmation, au nom du Gouvernement des Etats-Unis, de la conviction exprimée dans la Déclaration d'indépendance, savoir: que les gouvernements puissent leurs pouvoirs légitimes dans le consentement des gouvernés, et aussi de cette conviction, exprimée par le plus grand des présidents américains, Abraham Lincoln, “qu'il y a, dans cette Déclaration, quelque chose qui donne, non seulement la liberté au peuple de ce pays, mais aussi l'espérance au monde entier pour tous les temps à venir”.

12. M. Dulles a déclaré ensuite :

“Aucune paix ne peut être durable si l'on rejette l'idée que le gouvernement doit reposer sur le libre consentement, ou si l'on dénie à autrui la possibilité d'accepter cette idée.”

13. Qu'il me soit permis de dire que j'admire depuis longtemps les opinions élevées et les nobles idées du Secrétaire d'Etat Dulles. J'ai eu souvent l'occasion de répéter les paroles qu'il a prononcées il y a deux ans à San-Francisco et qui ont été pour nous une source d'inspiration. Il avait dit alors :

“Ceux qui se trouvent placés sous un contrôle étranger, aussi bénin qu'il soit, ne peuvent acquérir le sens de la dignité. Ceux qui n'ont aucun droit qui leur soit propre dans le monde, qui vivent de la charité et qui font commerce de la misère ne peuvent ressentir aucun respect pour eux-mêmes. La considération pour la justice anime rarement ceux qui sont soumis à des injustices aussi criantes que celle qui consisterait à leur refuser cette paix. L'esprit de fraternité ne peut être celui des peuples auxquels la fraternité est refusée.”

14. Hier, de nouveau, nous avons été profondément émus lorsqu'il a demandé à un groupe déterminé de dirigeants — mais également, j'en suis convaincu, à nous tous en général — de reconnaître que :

“... L'amour de Dieu, l'amour de la patrie et le sens de la dignité humaine sont plus forts que tout. Inévitablement, les mesures de répression conduisent au mécontentement, à la rancune et peut-être à pis encore. Ces sentiments ne sont pas l'effet de causes artificielles, mais de ce que le Créateur a donné à tous les êtres humains l'étincelle de la vie spirituelle.”

Il est vrai que M. Dulles a précisé sa pensée. Il a dit :

“Mais cette conviction ne nous pousse cependant pas à fomenter la révolution à l'étranger ni à inciter les autres peuples à la violence. Je tiens à le dire clairement: nous sommes persuadés que les changements qui s'opèrent dans la violence détruisent en général le but même qu'ils cherchaient à atteindre. C'est pourquoi nous plaçons nos espoirs dans les vastes possibilités d'un changement pacifique”.

Mais qu'arrivera-t-il si ceux qui occupent une position dominante entravent ce changement pacifique dans la direction voulue et si l'on tente de réprimer par la force toute tentative de changement pacifique?

15. Parlant de l'Indochine, le Secrétaire d'Etat Dulles a dit :

“On a pris pour prétexte, jusqu'à présent, que les Etats associés d'Indochine ne sont rien d'autre que des colonies et que les communistes font la guerre pour réaliser “l'indépendance”...”

Puis il a affirmé :

“Il n'est plus possible d'alléguer ce prétexte. Le Gouvernement français, dans sa déclaration du 3 juillet 1953, a annoncé son intention d'achever le transfert aux gouvernements des trois Etats associés de tous les pouvoirs qui leur manquent encore pour obtenir l'indépendance qu'ils désirent.”

16. Nous nous félicitons sincèrement de cette évolution. Est-ce là, cependant, un bon exemple de changement pacifique? La France, qui avait si facilement accepté de transférer la souveraineté de ces Etats à l'agresseur japonais s'est refusée, après la défaite du Japon, à reconnaître l'indépendance et la souveraineté du peuple d'Indochine. D'où le violent conflit que l'on sait. C'est à cause de ce conflit que le Gouvernement français a été enfin obligé de faire la déclaration du 3 juillet 1953. Cette déclaration ne prouve pas que la France est animée par le désir de contribuer à l'établissement de la liberté et de l'indépendance en ménageant une évolution pacifique: elle est seulement la preuve du succès d'une lutte engagée dans la violence.

17. S'il se trouvait parmi nous des personnes qui fussent tentées de mettre en doute le bien-fondé de cette affirmation, nous attirerions leur attention sur la situation qui existe en Tunisie et au Maroc, et qui a été portée à notre connaissance depuis si longtemps déjà. Les peuples de ces pays ont une glorieuse histoire et des traditions dont ils sont fiers; ils ont une conscience aiguë de leur déshonorante et humiliante condition de dépendance actuelle, et ils s'efforcent de reconquérir l'indépendance dont la France les a dépouillés au cours de la seconde moitié du siècle dernier et au début de notre siècle. Ces peuples et leurs souverains s'étaient mis en devoir de chercher à réaliser leurs desseins parfaitement légitimes au moyen de négociations et d'un changement pacifique. Quelle a été la réponse de la France? La répression et encore la répression. Quelle a été la réaction des Puissances occidentales? L'indifférence.

18. La France s'appuie sur de prétendus traités et s'abrite derrière le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. En ce qui concerne les traités du genre de ceux que la France invoque, permettez-moi de répéter quelques observations que j'ai présentées l'année dernière, dans la déclaration que j'ai faite au cours de la discussion générale [395ème séance] :

“Un autre moyen dont on cherche à se servir pour renforcer ce système immoral et périmé consiste à introduire dans un traité ou une convention une disposition qui impose directement ou qui entraîne indirectement des rapports de domination et de dépendance entre les signataires.

“Dans chaque cas de ce genre dont nous avons eu connaissance jusqu'ici, le traité ou la convention a été soit le résultat d'une agression armée, soit imposée par coercition ou dans des conditions qui ne laissaient guère de choix à l'une des parties. La plupart des traités et arrangements de cette nature sont, en outre, viciés par le fait qu'ils sont, prétendument, conclus au nom de la population dominée par quelque chef ou fonctionnaire qui s'est vu contraint, ou s'est laissé persuader de sacrifier les droits inhérents de la population en échange de quelque bienfait, exemption, complaisance ou égard — réel ou illusoire,

obtenu ou promis — pour lui-même ou pour sa famille.

“Quelle que soit la solennité qui a présidé à sa conclusion, ce traité ou cette convention ne saurait aucunement être tenue pour valable. L'instrument ne fait qu'attester un abus de confiance de la part du chef ou du fonctionnaire qui s'est arrogé le droit de le signer, ainsi que les manœuvres de la Puissance dominatrice pour provoquer cet abus de confiance dont elle bénéficie... On ne saurait, à nos yeux, reconnaître aucune valeur, du point de vue moral, à un accord qui n'est pas l'œuvre des représentants d'un peuple libre, traitant sur un pied d'égalité avec les autres parties intéressées et soustraites à toute pression ou coercition, quelle qu'elle soit.”

19. A supposer, cependant, que ces traités soient valables, quelle est la position de la France à l'égard de ces traités?

20. Le traité tunisien garantit une entière autonomie intérieure à la Tunisie. Or, la France a déchiré cette partie du traité en mille morceaux. Cette garantie s'est révélée être un piège et une tromperie. En fait, la lutte que mène aujourd'hui le peuple tunisien a pour but la mise en œuvre de cette partie du traité.

21. Par le traité marocain, la France s'est engagée, notamment, à prêter constamment main-forte à Sa Majesté chérifienne contre tous les dangers qui menaceraient sa personne ou son trône, ou mettraient en péril la tranquillité de ses Etats. Pour juger de la manière dont cet engagement a été tenu, il suffit de savoir que Sa Majesté chérifienne est aujourd'hui en exil et pratiquement prisonnier d'Etat en Corse. Le Résident général de France a déclaré que c'était là l'aboutissement d'une série d'événements s'étendant sur une période de dix ans et prouvant que la coopération entre la France et le Sultan n'était plus possible. Cela n'est vrai que dans l'acception suivante: la France est décidée à perpétuer la dépendance politique du Maroc, alors que le Sultan s'était voué au rétablissement de l'indépendance de son peuple.

22. J'en viens maintenant à la question du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. L'an dernier, cette question a fait l'objet d'une étude approfondie devant la Première Commission et devant l'Assemblée générale. Il n'est pas nécessaire d'y revenir maintenant. Peut-être aura-t-on remarqué cependant que ceux qui se sont assurés une position dominante ont de plus en plus tendance à s'opposer à tout examen des difficultés et des abus auxquels donne lieu cette domination en invoquant les dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2. Nous reviendrons sur cette question au moment opportun, si elle est soulevée à nouveau. Qu'il nous suffise de dire qu'on ne peut invoquer le paragraphe 7 de l'Article 2 pour faire échec aux objectifs mêmes de la Charte des Nations Unies.

23. Le Gouvernement français continue à parler de réformes, d'ordre surtout municipal. Quel est le but essentiel de ces réformes tant vantées? Ces prétendues réformes visent à assurer aux ressortissants français qui habitent ces territoires, qui ne sont en aucune façon citoyens des Etats intéressés et qui ne constituent qu'une infime partie de la population, une représentation de 50 pour 100 dans les conseils municipaux et dans les prétendues assemblées consultatives. Ces réformes équivalent à un acte de malhonnêteté envers les populations de la Tunisie et du Maroc qu'elles tendent à priver pour toujours de la liberté, de l'indépendance et de la dignité sur leurs propres territoires. Telle est,

dans la réalité, l'attitude de la France à l'égard du mouvement d'évolution pacifique.

24. L'an dernier, lorsqu'elle a été saisie de cette question, l'Assemblée générale a exprimé sa confiance que le Gouvernement de la France, en application de sa politique déclarée, s'efforcera de favoriser le développement des droits et des libertés des populations intéressées, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Depuis, la France a montré à quel point la confiance de l'Assemblée était mal placée. L'Assemblée avait exprimé l'espoir que les parties continueraient à négocier en vue de mettre au point, dans le plus bref délai possible, des institutions politiques libres. Or, la France n'a pas cessé de porter atteinte à la liberté et de supprimer les institutions politiques libres. Le crime que l'on reproche au Sultan du Maroc, déposé et exilé avec si peu d'égards, c'est de n'avoir pas voulu désavouer le principal parti politique de son pays, qui s'était fixé pour objectif l'accession du pays à l'indépendance complète. L'Assemblée a adressé aux parties un appel pour qu'elles règlent leurs différends conformément à l'esprit de la Charte, et pour qu'elles s'abstiennent de tous actes de nature à aggraver le présent état de tension. La France a répondu à cet appel par des fusillades, par des emprisonnements et par la déposition du Sultan.

25. Quelles chances reste-t-il de voir se développer les vastes possibilités d'évolution pacifique dans lesquelles le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis plaçait hier ses espérances? La situation en Tunisie et au Maroc est tendue, et elle risque de s'aggraver rapidement. Il importe de trouver au plus vite un remède et une solution, et de les appliquer.

26. En examinant la question de la Tunisie et du Maroc, tant à l'Organisation des Nations Unies qu'au-delors de l'Organisation, nous avons, pour notre part, dûment tenu compte des difficultés que rencontre la France et de sa susceptibilité bien compréhensible en la matière. La France elle-même a subi, il y a quelques années, l'épreuve démoralisante de la domination étrangère. Sa propre expérience devrait la pousser à rechercher une solution rapide du problème de la Tunisie et du Maroc, dans des conditions qui sauvegardent sa dignité, ses traditions et les valeurs dont elle s'est faite le champion, en laissant aux populations de ces deux Etats qui veulent être maîtres de leurs propres territoires toutes possibilités de réaliser leurs aspirations légitimes. Le moins que puisse faire la France, c'est de déclarer nettement, comme elle l'a fait le 3 juillet 1953 au sujet de l'Indochine, qu'elle se propose d'achever, à bref délai, le transfert aux populations de la Tunisie et du Maroc de tous les pouvoirs qui leur manquent encore pour obtenir l'indépendance qu'elles désirent. La déclaration devrait s'accompagner de mesures concrètes et immédiates tendant à atteindre ce but. La France s'engagerait ainsi à faire ce qui reste à faire, et prouverait son désir sincère de remplir ses engagements le plus tôt possible.

27. Nous espérons qu'il est encore temps de régler ce différend par une coopération amicale entre les parties directement intéressées. Mais nous craignons également qu'il ne soit bientôt trop tard. Après tout, quelle est la différence entre le cas de l'Indochine et celui de la Tunisie et du Maroc? Les populations de ces deux Etats ont entretenu avec la France des rapports beaucoup plus étroits que la population de l'Indochine. Que ce soit un bien ou un mal, elles se sont imprégnées de la culture française beaucoup plus que ne l'a fait la popula-

tion de l'Indochine. La différence ne réside-t-elle donc pas dans le seul fait que, tandis que la population de l'Indochine combat les armes à la main depuis un certain nombre d'années, les populations de la Tunisie et du Maroc continuent à chercher un règlement honorable par le moyen d'une évolution pacifique?

28. C'est là une comparaison dangereuse. La population de ces deux Etats éprouve un tel sentiment de déception qu'elle pourrait se convaincre bientôt qu'il n'y a pas d'autre solution honorable que le recours à la violence. Il est certain qu'elle manque des moyens nécessaires pour s'engager dans un conflit violent, mais le temps n'est peut-être pas éloigné où elle disposera de ces moyens. Lorsqu'une population est poussée au désespoir, elle ne recule plus devant les sacrifices.

29. Si la France ne s'acquitte pas des obligations qui lui incombent en laissant les peuples de Tunisie et du Maroc exercer pleinement leur droit à disposer d'eux-mêmes, ne méritera-t-elle pas la condamnation morale dont M. Dulles a parlé hier [434^{ème} séance] à propos de ces "gouvernements qui se consacrent sans réserve à produire des moyens de destruction massive toujours plus puissants, qui ne tolèrent aucun retard et qui n'épargnent aucune dépense dans ce domaine, mais qui, au même moment, adoptent une attitude dilatoire, évasive ou négative quand il s'agit de porter remède aux situations qui pourraient mettre en mouvement les forces destructives...?"

30. M. Dulles a déclaré hier que les Etats-Unis, ainsi que d'autres Etats, ont une contribution à apporter et des obligations à remplir, notamment en ce qui concerne les territoires non autonomes. Il a déclaré, au nom du Gouvernement des Etats-Unis, que ce pays était prêt à donner lui-même des preuves de l'esprit qu'il souhaite voir se manifester chez les autres. C'est avec la plus sincère satisfaction que nous accueillons cette déclaration, et nous attendons avec impatience l'effort que le gouvernement de ce grand pays et les autres gouvernements qui partagent ses conceptions déploieront au cours de la présente session pour remplir leurs obligations envers les populations de la Tunisie et du Maroc.

31. Dans sa déclaration d'hier, M. Dulles a dit :
"La situation dans l'Asie du Sud-Est offre aux dirigeants soviétiques l'occasion de traduire en actes leurs déclarations pacifiques et nous attendons impatientement leur décision."

Puis-je me permettre, pour conclure, de faire observer que l'Afrique du Nord offre à la France et aux autres Puissances occidentales une occasion de confirmer par des actes leurs nobles et retentissantes déclarations? Nous attendons leur décision avec impatience.

32. Pour terminer je dirai : "Louanges à Dieu, maître de l'univers."

33. M. SUNARIO (Indonésie) (*traduit de l'anglais*) :
Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom de mon gouvernement et de ma délégation, mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection au poste élevé que vous occupez. Je suis certain que la sagesse et la patience avec laquelle vous dirigerez nos travaux seront tout à l'avantage de l'Assemblée générale et feront honneur à votre pays, pour lequel l'Indonésie professe une haute estime et auquel l'unissent les liens d'une si heureuse amitié. Nous nous félicitons avec la nation indienne de votre élection à la présidence et, en tant qu'Asiatiques, nous nous félicitons de ce qu'une femme d'Asie ait, pour la première fois, été élue à ce poste élevé.

34. Au moment où les soixante Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se réunissent en cette noble enceinte pour entreprendre les travaux de la huitième session de l'Assemblée générale, tout un ensemble d'importants et délicats problèmes se pose une fois de plus à eux. Comme dans le passé, nous en examinerons certainement tous les détails et tous les aspects complexes à la lumière de la situation actuelle du monde. C'est toujours ce cadre — j'entends l'atmosphère ou le climat des relations internationales — qui détermine, ou tout au moins qui influence nos décisions sur les problèmes que nous examinons. C'est pourquoi ma délégation estime qu'il est extrêmement important de tenir dûment compte de l'influence considérable que le climat politique exerce sur la solution des problèmes en général et de ceux qui sont confiés à l'Organisation des Nations Unies en particulier. Il faut donc que nous demeurions toujours prêts à favoriser tout mouvement propre à créer une atmosphère favorable, plus propice à l'exécution de notre tâche collective: faire disparaître par des moyens pacifiques les causes périodiques de friction internationale; en effet, aucune solution satisfaisante et durable ne pourra se dégager des recommandations et des décisions que nous pourrions adopter ici, aussi longtemps que, sur le plan politique, économique et social, la situation mondiale laissera à désirer.

35. Le conflit idéologique qui sépare actuellement les grandes et puissantes nations est à cet égard un facteur très défavorable. Au cours des dernières années, il a assombri les travaux de l'Assemblée générale. Je crains bien qu'il n'ait souvent contraint l'Assemblée à prendre des décisions fondées uniquement sur le concept d'une guerre froide. Il me paraît manifeste, non seulement que des décisions de cette nature ne sont pas judicieuses, mais encore qu'elles ne peuvent guère contribuer à la cause de la paix, ni au développement de l'entente et de la coopération entre les nations.

36. Si réelle que soit l'existence d'une guerre froide, nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'une situation anormale. Il est à craindre que ceux que cet état de choses intéresse le plus directement, et dont la pensée s'inspire au premier chef de ce facteur exceptionnel — ce qui est peut-être inévitable — ne tiennent cette situation pour normale, avec toutes les conséquences que ce sentiment peut entraîner quant à leur attitude envers les multiples problèmes dont nous sommes saisis. Par contre, ceux qui s'efforcent constamment de ne pas perdre de vue qu'il s'agit d'une époque exceptionnelle et de se dégager sans prendre parti des préoccupations ou des passions qu'engendre la guerre froide risquent d'être incompris, voire même d'être taxés d'excentricité.

37. Cependant, en raison de leur position et de leur tendance naturelles, ces nations — l'Indonésie compte parmi elles — acceptent de courir ce risque en s'efforçant de demeurer à l'écart de la guerre froide. Dans le monde moderne, le détachement complet ou le splendide isolement sont aussi impossibles qu'ils seraient regrettables. En fait, nous nous trouvons dans une situation privilégiée: nous pouvons jouer activement un rôle modeste mais indépendant en cherchant la voie de l'entente et des concessions réciproques, voie encore si nécessaire au succès des efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour résoudre les problèmes de la guerre froide, qui ont imposé un fardeau si lourd à toutes les nations, grandes ou petites, qu'elles subissent ou non cette maladie du monde moderne.

38. Dans la déclaration qu'il a prononcée devant le Parlement, le Gouvernement actuel de l'Indonésie a

réaffirmé qu'il entendait poursuivre la politique étrangère indépendante et dynamique de ses prédécesseurs en vue d'aboutir à la paix mondiale. Il convient de rappeler que la politique indépendante de l'Indonésie n'est pas une politique de neutralité passive ou de passivité neutre. Étant donné ses objectifs, que je viens de rappeler, l'Indonésie ne peut, en bonne logique, que suivre en matière internationale une politique active et indépendante. Cette activité n'a été imposée par aucune des parties qui s'affrontent; elle est entièrement indépendante de l'une et de l'autre et vise à trouver une solution que les deux puissent accepter. Cette ligne de conduite permettra d'éviter les conflits, avec toutes les conséquences funestes qu'ils entraînent, et de créer cette atmosphère sereine si nécessaire pour atteindre l'idéal commun défini dans la Charte des Nations Unies.

39. L'Assemblée générale n'ignore pas le rôle de ces nations qui poursuivent une politique indépendante, de ces nations dites "neutres". Ces nations ont fréquemment contribué, individuellement ou collectivement, à assurer une médiation ou à trouver des solutions, alors même que les divergences qui séparaient les grandes Puissances semblaient les plus profondes.

40. La Corée en est un éloquent exemple. La convention qui a mis fin aux hostilités en Corée repose en grande partie sur la possibilité de trouver des nations "neutres", que les deux parties puissent accepter et qui puissent assurer d'importants et précieux services. D'ailleurs, ce sont les efforts sincères d'une grande nation neutre de l'Asie, appuyée par l'écrasante majorité de l'Assemblée générale, qui ont peut-être contribué de la façon la plus décisive à supprimer le dernier obstacle qui s'opposait encore à la conclusion en Corée d'une convention d'armistice susceptible de conduire à l'unification, à l'indépendance, à la paix et à la prospérité de la population de ce pays.

41. Il ne faut donc pas sous-estimer le rôle que les nations "neutres" peuvent jouer pour servir les intérêts de la paix. Nous estimons même que la présence de Puissances "neutres" à l'Assemblée générale constitue pour celle-ci un avantage considérable. Nous sommes certains que les services que nous rendons à la cause de la paix seront utiles non seulement à l'ensemble du monde, mais encore aux grandes Puissances elles-mêmes. Guidée par cette conviction, l'Indonésie, qui se trouve dans cette position privilégiée bien que souvent délicate, continuera de suivre sa politique de paix, de bonne volonté et d'entente entre toutes les nations, et notamment entre les grandes Puissances. Nous sommes persuadés que cette attitude est la seule qui nous permettra de contribuer effectivement à faire disparaître la situation anormale qui existe actuellement et dont les funestes conséquences nuisent au progrès pacifique des pays et au développement de relations plus amicales et plus normales entre toutes les nations du monde.

42. En ce qui concerne la solution de la question de Corée, l'Assemblée générale sait que l'Indonésie préconise la réunion d'une conférence paritaire à laquelle participeront non seulement les belligérants, mais encore des Etats non belligérants qui s'intéressent activement au règlement des problèmes de l'Extrême-Orient et qui pourraient contribuer à y apporter une solution pacifique; en effet, si l'on veut aboutir à une solution équitable et durable, que toutes les parties intéressées puissent accepter, il faut étudier la question non seulement de deux points de vue opposés, mais aussi sous tous ses aspects.

43. C'est à cette fin que, conformément aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, mon pays s'efforcera de coopérer avec tous les Etats Membres.

44. Si nous nous arrêtons un moment pour songer à cette période qui fait suite à l'armistice en Corée et pendant laquelle l'Assemblée générale se réunit, nous sommes amenés à constater, avec satisfaction, que l'atmosphère est actuellement assez différente de celle qui régnait lorsque l'Assemblée générale s'est réunie l'année passée: elle est plus favorable. En effet, depuis le début de cette année, il semble que les tensions causées par la guerre froide s'atténuent; leur évolution fait espérer une fois de plus que les peuples connaîtront bientôt des temps nouveaux, où les relations entre toutes les nations de ce monde si divisé seront meilleures et plus normales. Si ces espoirs n'ont pas été déçus dans notre Organisation, c'est, me semble-t-il, grâce aux efforts sincères des Etats Membres qui siègent à cette Assemblée. Les débats qui se sont déroulés pendant la deuxième partie de la dernière session de l'Assemblée générale, au mois d'avril de cette année, nous ont apporté quelque encouragement. La signature de la Convention d'armistice en Corée le 27 juillet de cette année est venue couronner comme ils le méritent ces sincères efforts collectifs en vue de la paix.

45. L'Indonésie a partagé l'allégresse que cette heureuse nouvelle a soulevée dans le monde. Si nous nous sommes réjouis, ce n'est pas seulement parce que la Convention d'armistice a mis fin aux effroyables effusions de sang en Corée et qu'elle a ouvert au peuple coréen une ère de reconstruction pacifique; c'est encore parce que nous avons vu l'esprit de la paix et de la conciliation mutuelle triompher de l'esprit destructeur de la guerre — froide ou chaude. C'était là un événement extrêmement important.

46. Bien que, en ce qui concerne la composition de la conférence politique envisagée par la Convention d'armistice, les débats de la troisième partie de la septième session n'aient pas donné entière satisfaction à tous les intéressés, nous devons pourtant constater que l'espoir d'entente dans l'avenir que chacun forme n'a pas été abandonné et que nous poursuivons nos efforts pour restaurer la paix dans cette région du monde. Il nous suffit de continuer à faire preuve de persévérance et de patience pour atteindre notre but commun, même lorsque des situations passagères paraissent peu satisfaisantes ou même décevantes. Nous ne devons pas manquer de profiter de toutes les occasions pour tirer parti du tour favorable que les événements mondiaux ont pris récemment et dont la Convention d'armistice en Corée est l'expression la plus significative. Grâce à nos efforts communs, auxquels peuvent participer tous ceux qui apportent une contribution sincère aux règlements pacifiques, grâce à une vue réaliste et suffisamment large des forces qui nous mènent à la paix universelle, nous devrions être en mesure de poursuivre notre tâche en recherchant la coopération de tous. Encouragée par la nouvelle tendance pacifique qui se fait jour dans le monde, cette Assemblée générale se réunit en une année décisive, décisive pour les nombreux problèmes relatifs à la guerre ou à la paix qui se posent dans de nombreuses régions du globe, en Occident comme en Orient.

47. Outre la question de Corée, il en est une autre qui, même si elle se rattache plus particulièrement au conflit idéologique, présente en propre un grave caractère d'urgence. Il s'agit du spectre dangereux du conflit que soulève la domination constante d'un peuple par un autre peuple. L'Indonésie a la ferme volonté de dé-

fendre les droits de tous les peuples encore dépendants et opprimés. Chaque fois que des peuples ou des groupes, privés de leurs droits inaliénables, luttent pour la justice, nous n'hésiterons pas à défendre leur cause.

48. Dans le discours qu'il a prononcé lors de la commémoration du huitième anniversaire de l'indépendance de l'Indonésie, le Président de ce pays a insisté sur la déclaration suivante:

“La cause des conflits entre les nations, cause qu'il faut par conséquent faire disparaître le plus tôt possible, est le colonialisme, la domination du territoire d'une autre nation. Aussi longtemps que cette source de conflits ne disparaîtra pas de la surface du globe, aussi longtemps que la population d'une nation sera asservie par une autre nation, aucune paix ne sera possible et aucune des solutions auxquelles on aura pu parvenir ne sera durable. Car les liens coloniaux sont, subjectivement parlant, des liens douloureux au cœur des peuples colonisés et, objectivement parlant, une source de conflits et d'oppositions.”

49. Je me permettrai de dire que ces mots reflètent un sentiment que l'on rencontre communément sur les continents asiatique et africain. L'Indonésie, qui, avec tous les autres pays d'Asie et d'Afrique, est consciente de la responsabilité et du fardeau croissant qui incombent à tous dans l'œuvre commune de paix mondiale, a appelé pour la seconde fois l'attention de l'Assemblée générale sur le cas de la Tunisie et du Maroc. En ce qui nous concerne, nous avons agi ainsi parce que nous sommes persuadés qu'en répondant à leurs vœux, non seulement on permettra aux populations de ces pays d'atteindre leur idéal, mais encore on atténuera la tension mondiale et l'on évitera les souffrances provoquées par un conflit qui, si la situation actuelle se prolongeait, ne manquerait pas d'éclater.

50. Il est donc regrettable que nous soyons contraints de noter que la situation en Tunisie et au Maroc ne s'est pas améliorée depuis que l'Organisation a examiné le cas de ces pays. En fait, tout ce que nous pouvons dire, c'est que la situation n'a cessé d'empirer et de s'envenimer. Nous sommes maintenant menacés d'un conflit qui peut éclater en Afrique du Nord et avoir des répercussions dans toute l'Asie et dans toute l'Afrique. Mais, en face de ce danger immédiat pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ma délégation a la conviction que notre Organisation ne manquera pas d'intervenir avec décision, non seulement par ses paroles, mais encore par ses actes. D'autre part, nous n'avons pas encore abandonné tout espoir de voir la France, mère spirituelle de la liberté, de la justice et de l'égalité, se montrer digne de son histoire et donner pleine et entière satisfaction aux aspirations nationales des peuples de la Tunisie et du Maroc.

51. Ce que je viens de dire en ce qui concerne la domination d'un peuple par une autre nation s'applique également à la politique d'*apartheid* que poursuit l'Union Sud-Africaine. De l'avis de ma délégation, lorsqu'une situation constitue une violation flagrante des principes fondamentaux des Nations Unies: “proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites”, l'Organisation des Nations Unies ne peut rester indifférente. Elle doit agir pour mettre en pratique les principes qu'elle a énoncés. A ce sujet, nous ne proposons pas que l'Organisation des Nations Unies exerce une pression qui pourrait

provoquer des conflits armés; nous sommes d'avis qu'elle devrait agir conformément à l'esprit de la Charte pour rechercher une solution, et ne pas permettre que ses principes fondamentaux soient violés pour des raisons d'opportunisme politique.

52. Nous estimons qu'il est du devoir de tous les Etats Membres de s'efforcer de faire des Nations Unies une organisation conforme à l'idéal que s'étaient fait ses créateurs et qu'ils ont énoncé dans la Charte. Si, au cours de l'existence de l'Organisation, des contradictions surgissent qui peuvent servir d'échappatoire pour éluder les obligations ou de protection pour masquer les abus, il faut amender la Charte afin d'éviter que, s'attachant aux mots, on ne viole l'esprit de la Charte.

53. Cependant, nous estimons qu'il faut agir avec précautions à cet égard. Tout amendement, toute révision de la Charte ne devrait pas servir d'expédient dans un conflit idéologique, mais devrait tendre vers un idéal: faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument plus approprié et plus maniable en vue de maintenir la paix et la sécurité entre les nations, grandes et petites.

54. Enfin, je voudrais ajouter quelques mots au sujet des problèmes qui se posent dans le domaine économique et qui présentent un intérêt particulier pour les pays encore insuffisamment développés. Ces problèmes ne sont en soi ni une nouveauté ni une conséquence de la guerre mondiale; mais leurs données sont vraiment nouvelles en raison des tensions internationales auxquelles ils sont malheureusement trop souvent liés. De plus, indépendamment des considérations d'ordre humanitaire, il est devenu urgent pour les régions insuffisamment développées d'élever leur niveau de vie. En effet, ces pays s'éveillent en ce moment à la vie économique en même temps qu'à la vie politique et sociale. Les peuples des pays insuffisamment développés ne se contentent plus de subsister purement et simplement. Ils demandent leur part des biens de ce monde et de l'abondance croissante qui résulte du progrès technique. Ils veulent en somme être en mesure d'acquérir des moyens d'existence qui soient conformes à la dignité humaine, de supprimer les fléaux de la famine et de la maladie et de recueillir, pour les générations qui leur succéderont, les fruits d'un enseignement normal et des connaissances techniques. Il ne faut pas perdre de vue que ces exigences ne sont pas de simples rêves. Elles posent de véritables problèmes, dont la solution satisfaisante représente une lourde tâche pour les gouvernements des pays insuffisamment développés et qui doit intéresser tous les pays.

55. Nous avons conscience, et non sans gratitude, des résultats positifs importants que les institutions spécialisées des Nations Unies ont déjà obtenus dans les domaines de l'économie, de l'enseignement, de l'hygiène, du travail, de la protection de l'enfance, de l'alimentation et de l'agriculture. La collaboration entre les autorités indonésiennes et les membres des institutions des Nations Unies a toujours été excellente. Mon gouvernement recevra toujours avec plaisir les experts des Nations Unies qui aident l'Indonésie à exécuter son programme de reconstruction ou qui rassemblent des données dans l'intérêt du monde en général, et d'autres Membres de l'Organisation en particulier. Il n'en demeure pas moins qu'un progrès réel ne pourra être accompli sans l'élaboration aussi prochaine que possible d'un programme plus hardi de développement économique.

56. Il est donc encourageant de savoir que l'Assemblée générale, à la présente session, portera de nouveau son attention sur la question des méthodes de financement du développement économique dans les pays insuffisamment développés en vue de créer, le plus tôt possible, les institutions destinées à fournir aux pays insuffisamment développés les ressources qui leur permettront d'ajouter à leur épargne intérieure.

57. Cependant, la question de l'épargne nationale présente aussi un autre aspect qui, heureusement, n'a pas échappé à l'attention de l'Organisation des Nations Unies. Non seulement le revenu des pays insuffisamment développés — qui est surtout le fruit du commerce international — est extrêmement faible, mais encore il est extrêmement instable et soumis aux fluctuations des prix du marché mondial. L'une de nos préoccupations essentielles doit être d'assurer la stabilité du revenu des pays insuffisamment développés, afin que ceux-ci puissent compter sur une source de revenus constante et stable. Le fait de mettre à leur disposition des capitaux étrangers par l'intermédiaire des institutions de financement dont l'Assemblée examinera bientôt, une fois de plus, la création, ne doit en aucune façon diminuer l'importance du rôle de l'épargne nationale. C'est précisément afin de permettre une mobilisation plus effective des capitaux nationaux que mon gouvernement s'est toujours déclaré favorable, premièrement, à un contrôle efficace des fluctuations des prix sur le marché mondial, deuxièmement, à une plus grande liberté du commerce international.

58. Ce sont là des questions sérieuses à la solution desquelles les pays très développés peuvent largement contribuer afin de bénéficier, aussi bien que les pays insuffisamment développés, des avantages d'une production et d'une consommation régulières, du plein emploi et d'un revenu stable. Si, d'autre part, on affecte à des fins plus louables les dépenses actuellement consacrées à l'armement, nous serons alors en mesure d'ouvrir une ère nouvelle offrant les plus grandes possibilités, et dans laquelle les pays très développés aussi bien que les pays insuffisamment développés pourront collaborer sans réserve, dans leur intérêt mutuel, à la lutte contre les souffrances de l'humanité.

59. Pour conclure, je voudrais souligner une fois de plus le fait que des problèmes ardues et complexes restent encore à résoudre. Je n'en ai cité que quelques-uns, mais il est d'autres questions, non moins importantes, inscrites à l'ordre du jour de la huitième session ordinaire, qui exigent de notre part un examen sincère et patient. Cependant, l'esprit dans lequel toutes ces questions doivent être examinées est, de l'avis de mon gouvernement, celui qui offre la possibilité d'une collaboration plus étroite entre les nations dans une atmosphère plus normale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre Organisation.

60. En fait, des événements importants — conférences sur les problèmes européens et sur les problèmes asiatiques — qui détermineront le cours de la politique mondiale et les chances d'une paix durable, auront peut-être lieu cette année, hors de cette salle d'Assemblée.

61. Les yeux tournés vers l'avenir, je ne puis que former humblement le vœu que ces conférences soient animées d'un esprit que nous avons ici tous ensemble cherché à encourager en nous efforçant de créer un monde où régneraient la coopération, la conciliation, la justice et la paix. Gardons vivace l'espoir de toute l'humanité de voir non seulement cette Organisation mondiale demeurer fidèle aux principes et aux buts de sa

Charte, mais aussi ses Etats Membres ne jamais manquer de la sincérité, de la détermination, du courage et de la clairvoyance nécessaires pour traduire ces prin-

cipes dans les faits, si pénible et si difficile que la chose puisse paraître.

La séance est levée à 16 h. 20.